Envoyé en préfecture le 20/07/2026
Reçu en préfecture le 20/07/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260709-2026_194-DE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE FOUGERES - VITRE

COUESNON MARCHES DE BRETAGNE
Parc d'Activités Coglais St Eustache
ST ETIENNE EN COGLES - 35460 MAEN ROCH
☎ 02.99.97.71.80

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de délégués :
En exercice : 43
Votants : 40
Présents : 36
Absents représentés : 4

Date de la convocation : 30 juin 2026
Date d'affichage : 30 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf juillet à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis à l'Hôtel de Ville – Salle Jeanne Françoise Hutin « 1 Place du Général de Gaulle » Saint Brice en Coglès 35460 MAEN ROCH, sous la présidence de Monsieur Pascal HERVE.

Etaient présents :
M. Dominique Battais, M. Loic Battais, Mme Blanc, Mme Bondiguel, Mme Boulière, M. Bourdin, Mme Clossais, M. Dubreil-Jardin, Mme Duchêne, M. Dusautoy, Mme Elshout, M. Gaigne, Mme Garnier, Mme Guignon, M. Hameau, M. Hervé, M. Houdus, M. Le Gonidec, Mme Lohier, Mme Machard, M. Mallet, Mme Meignan, Mme Montembault, M. Nguyen-Quan, M. Oger, Mme Joëlle Prioul, M. Dominique Prioul, M. Rapinel, M. Regnault, M. Retore, Mme Roussel, M. Sourdin, Mme Tazartez, M. Vallée, M. Vaslet, Mme Veillard.

Étaient absents excusés et représentés : Mme Cellier-Chenoir représentée par M. Règnault, M. Droniou représenté par Mme Garnier, Mme Lemercier représenté par M. Dubreil-Jardin, Mme Lemoine représentée par M. Hervé,

Absent excusé : M. Hubert,

Absents : M. De Gouvion Saint Cyr, M. Janvier

Monsieur Olivier GAIGNE est désigné secrétaire de séance.

AFFAIRE INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

2026_194_020_1.1 : Fiche modificative de travaux n°4 Lot 1 Terrassement voirie assainissement – Projet extension Zone d'activités Coglais Saint Eustache II

Monsieur Guy LE GONIDEC, Vice-président en charge des services techniques, rappelle au Conseil Communautaire la délibération 2026_72_020_3.2 en date du 10 mars 2026 approuvant le principe de cession d'une partie du lot 8, d'environ 1 488 m², à la société INNOVAL.

Cette partie n'étant pas viabilisée, il a été convenu que les travaux de viabilisation soient supportés à parts égales entre la collectivité et l'acquéreur.
L
Aussi, un avenant de travaux supplémentaires est présenté correspondant à la réalisation d'un linéaire de branchement d'environ 40 ml.

Le groupement COLAS-SOTRAV, titulaire du lot 1 terrassement-voirie-assainissement, réalisera le branchement d'eaux usées ainsi que le réseau de télécommunications. Le montant de ces travaux s'élève à 8 677.00 € HT.

Envoyé en préfecture le 20/07/2026
Reçu en préfecture le 20/07/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260709-2026_194-DE

Montant initial du marché : 1 350 502.00€ HT

- Avenant n°1 : + 3 870.00€ HT
- Avenant n°2 : - 3 933.20€ HT
- Avenant n°3 : - 7 215.00€ HT
- **Avenant n°4 : + 8 677.00€ HT**

Le nouveau montant du marché s'élève à 1 351 900.80 € HT

Monsieur Guy LE GONIDEC, Vice-président en charge des services technique, propose :

- **De valider la fiche modificative de travaux en plus-value n°4 du groupement COLAS-SOTRAV d'un montant total de 8 677.00€ HT ;**

- **De valider la prise en charge de la moitié des travaux par l'entreprise INNOVAL ;**

- **D'autoriser Monsieur le Président à signer la fiche de travaux modificative correspondante**

Vu l'avis favorable de la Commission des Marchés à Procédure Adaptée en date du 9 juillet2026 ;

Vu l'exposé de Monsieur Guy Le Gonidec, Vice-président en charge des services techniques,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide à la proposition de Monsieur Guy LE GONIDEC, Vice-président en charge des services techniques, telle que présentée ci-dessus.

LE SECRETAIRE DE SEANCE
OLIVIER GAIGNE

POUR EXTRAIT CONFORME
LE PRESIDENT
PASCAL HERVE